**Termes de Références de l’Evaluation à mi-parcours du projet : Programme d’Amélioration de l’accès aux Services et aux Droits**

**Lieu de la mission :** A Bujumbura + missions sur terrain (voir TDR)

**Durée de la mission :** Consultant National – **25** jours calendaires prestés pour remise du livrable final requis.

**Description** : Evaluation à mi-parcours du Programme d’Amélioration de l’accès aux services et aux droits « PASD»

**Nom du projet :** **Programme d’Amélioration de l’accès aux Services et aux Droits**

1. **Contexte et Justification de la mission d’évaluation**

Le PNUD Burundi est à sa troisième année de mise en œuvre de son programme pays 2019-2023 qui a été approuvé par le Conseil d’Administration en Janvier 2019. Le Document de Programme de Pays pour le période 2019-2023 du PNUD-Burundi s’aligne sur le Plan Cadre d’Assistance Nations Unies (UNDAF 2019-2023), le Plan Stratégique 2018-2021 du PNUD et le Plan National de Développement du Burundi. Ce programme comprend trois grandes priorités, parmi lesquelles, l’amélioration d’un Meilleur accès à des services administratifs, sanitaires et judiciaires de qualité. Ledit Programme vise l’amélioration de l’accès équitable (en tenant compte des besoins spécifiques des hommes, des femmes et des groupes vulnérables) aux services publics administratifs et judiciaires et aux droits notamment aux niveaux provincial et local, à travers l’autonomisation des citoyens et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de délivrance des services et des mécanismes de redevabilité. Le Programme prévoit deux résultats :

Le résultat 1 : les populations locales des zones d’intervention, particulièrement les femmes et les groupes vulnérables soient mieux outillés pour demander les services essentiels et réclamer les droits fondamentaux. Les produits qui y sont rattachés sont : Les différents produits liés à ce résultat sont : (1.1) Les parajuristes communautaires et les bureaux d’assistance juridique sont renforcés pour fournir les informations sur les droits et procédures administratives et judiciaires et appuyer les femmes et les groupes vulnérables dans leur demande de services ; (1.2.) Les citoyennes et les citoyens sont impliqués dans l’évaluation des services publics notamment au niveau des administrations communales et provinciales.

Le résultat 2 : Les institutions administratives, judiciaires ainsi que les collectivités locales aient des capacités techniques/opérationnelles accrues pour fournir des services de qualité et de proximité à la population, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables. Les produits qui y sont rattachés sont :(2.1.) Les institutions de délivrance des services administratifs aux populations sont mieux outillées pour fournir les services administratifs de qualité et de proximité ; (2.2.) Les institutions judiciaires sont mieux outillées pour fournir les services de qualité et de proximité ; (2.3.) Les institutions tertiaires nationales ont renforcé leurs capacités pour améliorer les compétences techniques des fonctionnaires, des acteurs de justice et des acteurs locaux ; (2.4.) Les institutions de contrôle et d’évaluation des performances et de médiation sont renforcées pour mieux jouer leur rôle dans la promotion de la redevabilité des acteurs et entités en charge de la fourniture des administratifs et judiciaires, aux niveaux national et local.

Les Ministères en charge de la mise en œuvre ont dans cette perspective signé des lettres d’accord pour la période allant de 2019 à 2023, spécifiant les activités et résultats dont ils sont tenus dans le cadre des lettres d’accords. L’ensembles des activités sont à leur troisième année d’exécution qui exigent une évaluation à mi-parcours. C’est conformément à leurs obligations respectives que les Ministères appuyés par le PNUD organisent conjointement une mission d’évaluation à mi-parcours des résultats des activités réalisées en lien avec leur lettre d’accord dans les communes des provinces d’intervention. Le PNUD compte à cet effet mettre en route ses outils d’évaluation et d'information sur la mise en œuvre et les résultats des projets en cours ou achevés.    La question essentielle est de déterminer si un projet contribue au changement qu'il est censé apporter et d'examiner les aspects du projet qui favorisent ou entravent sa réussite.

**II. Objet, champ et objectifs de l’évaluation**

Cette évaluation à mi-parcours prendra en compte toutes les actions programmées dans le document projet. Elle vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du projet. Elle permettra aussi de fournir les éléments nécessaires pour montrer la contribution du projet dans l’amélioration de l’accès aux services et aux droits d’une part, de formuler des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant d’autre part. De façon spécifique, il s’agira de :

* Montrer dans quelle mesure l’approche utilisée est pertinente pour la satisfaction des besoins identifiés ;
* Mettre en exergue l’apport du projet dans la réalisation des missions et stratégies du PNUD;
* Examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
* Analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l’atteinte des résultats ;
* Apprécier la durabilité des résultats escomptés (renforcement institutionnel et technique, prise en charge des coûts récurrents, appropriation du changement par les bénéficiaires, etc.) ;
* Apprécier la stratégie de partenariat pour réaliser les résultats ainsi que les dispositions prises pour rendre compte ;
* Analyser la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation et leur adaptation à la mesure des produits.
* Examiner la contribution du projet dans la promotion de l’équité et de l’égalité de genre ;
* Faire ressortir les leçons apprises de la mise en œuvre du projet et proposer des recommandations pour la suite ;
* Apprécier les stratégies mises en place pour adresser les groupes à besoins spécifique, dans l’optique de « Leave No One Behind ».
1. **Résultats attendus de la mission**

Au terme de mission du consultant, les résultats attendus sont :

Le rapport de l’évaluation est disponible ;

Toutes les données et les informations sur le processus d’évaluation sont disponibles.

1. **Portée et Critères d’évaluation et questions indicatives clés**

Cette évaluation à mi-parcours portera sur tous les aspects du projet durant sa mise en œuvre depuis 2019 à nos jours. L’évaluation couvrira l’ensemble des activités, produits et résultats du projet, dans ses provinces d’intervention.

Dans la conduite de cette évaluation, l’équipe d’évaluation devra examiner la performance globale du projet en répondant, notamment aux questions suivantes :

**1. La pertinence** –

* Dans quelle mesure le projet s’est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et les ODD ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l’effet correspondant du programme de pays 2019-2023 ?
* Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d’autres projets pertinents dans la conception du projet ?
* Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d’influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d’autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?

 Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. dans le pays ?

* Le problème adressé est-il pertinent et répond-il aux besoins des populations ciblées ? - Les interventions sont-elles pertinentes ?

Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?

1. **L’efficacité**
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
* Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ?
* Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et résultats attendus du programme de pays ?
* La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ?
* Quels sont les facteurs qui ont contribué à l’efficacité ou à l’inefficacité ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
* Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
* Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
* Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes spécifiques et des évolutions des priorités des partenaires ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes, à l’autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

**3. L’efficience** –

* Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d’obtenir les résultats attendus ?
* Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet du PNUD et son exécution ont-elles été efficientes et d’un bon rapport coût-efficacité ?
* Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
* Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
* Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?

 Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD permettent-ils d’assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?

**4. La durabilité**

* Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
* Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
* Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les actions du PNUD représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
* Dans quelle mesure le niveau d’appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d’égalité des sexes, d’autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
* Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l’équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
* Dans quelle mesure les interventions du PNUD disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
* Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

A ces critères, il faut ajouter des questions sur la promotion du genre et la prise en compte des groupes « laissés pour compte », telles que :

**Égalité des sexes**

* Dans quelle mesure l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
* Le projet a-t-il contribué à la promotion de la participation des femmes aux activités ? Que faire pour améliorer la prise en compte de la dimension genre dans les futures interventions ?

**Droits fondamentaux**

* Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes vivant avec handicap, les femmes et d’autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des effets du projet ?
* Quelles sont les stratégies mises en place pour prendre en compte les groupes à besoins spécifiques ?

**V. Méthodologie**

Les grandes [questions suivantes](#questions) doivent être abordées dans toute évaluation :

L’évaluation sera conduite par une entité externe et doit recourir à toute la panoplie d’outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l’étude. En particulier, elle utilisera les méthodes de collecte de données suivantes :

**La revue documentaire** : les documents clés relatifs au projet seront examinés.

Il s’agit : i) du document projet, les comptes rendus des réunions, le cadre de suivi et évaluation, les différents plans de travail, des rapports périodiques ainsi que les rapports élaborés pour documenter l’état d’avancement des activités ; ii) des documents de travail ou autres documents produits au cours de la mise en œuvre tels que les rapports de suivi, les rapports de mission, rapports de consultants, les rapports d’études réalisées, les présentations, les rapports de formation, etc.

**Interviews des informateurs clés/** Des entretiens structurés ou semi-structurés : l’évaluation devrait inclure des interviews avec les principales parties prenantes du projet : Le Ministère de l’Intérieur, le Ministère de la Justice, la CSTB, le CFPJ, la CEDJ, les tribunaux, le Ministère de la Fonction Publique, l’ENA, le CNFAL, les populations cibles (les communes, Gouverneurs, Administrateurs communaux, les Association des personnes vulnérables), y compris le personnel clé du PNUD, etc.

**Consultations des parties prenantes**: Consultations avec les partenaires au développement les gouverneurs, les administrateurs communaux, les chefs de services, les présidents des tribunaux, les représentants des bénéficiaires, les bénéficiaires etc...., etc. Les évaluateurs peuvent utiliser une combinaison de méthode qualitative et quantitative pour l’analyse des données. Toutefois, l’évaluation est attendue d’estimer la contribution du projet sur le changement des conditions de vie des populations ciblées. Il convient de noter qu’une méthodologie plus détaillée, un plan de travail ainsi que la matrice d’évaluation devront être conçus par l’équipe d’évaluation.

**Des visites de terrain dans les zones d’intervention.**

L’équipe va proposer une approche méthodologique au PNUD en collaboration avec le Ministère de la Justice et ou de la Fonction Publique, à l’équipe du projet et de l’unité de Suivi-Evaluation du bureau PNUD Burundi pour avoir une même compréhension dès le départ. L’équipe sera libre de proposer tout autre outil ou approche pertinente dans la réalisation de cette évaluation. elle peut également aligner d’autres ressources à condition qu’elles remplissent les critères d’éligibilité par rapport au profil recherché et ils devront cependant le justifier dans son offre technique et bien le refléter dans son offre financière.

Enfin, elle sera libre aussi de prendre contact avec toute personne ou institution susceptible de contribuer à la réalisation de son mandat et PNUD-Burundi devra dans la mesure du possible lui faciliter la prise de contact avec les parties prenantes identifiées

1. **Modalités d’exécution**

Les rôles et responsabilités clés dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit :

1. **Commanditaires de l'évaluation** : la Direction du bureau pays du PNUD et le Ministère en charge de la Justice et de la Fonctions Publiques et celui de l’Intérieur 1) fournir des conseils à l’évaluateur ; 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée ; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l’évaluation ; 5) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence.
2. **L’évaluateur** : L’équipe des consultants pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, animer les mini-ateliers, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.
3. **Cogestionnaires de l'évaluation**: Le gestionnaire du projet, l’équipe du projet , la responsable de l’unité GED et l’unité Suivi &Evaluation et Procurement pour : 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence, commissaire de l’évaluation et à l'équipe d'évaluation; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises; 4) Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
4. **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec ce Groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.

En tant que commissionnaire de cette évaluation, le rôle principal du PNUD est de fournir un appui stratégique, financier et administratif. Le PNUD doit aussi mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec le consultant et s’assurer également de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration de la mise en œuvre du Programme du Pays.

**VII. Produits de l’évaluation (livrables)**Les principaux produits de cette évaluation sont les suivants :

* **Produit 1** : **Un rapport initial d’évaluation**. Un rapport initial doit être préparé par l’équipe avant d’entrer dans l’exercice de collecte de données d’évaluation à part entière. Il doit détailler la compréhension du consultant par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations. (*Une réunion de briefing sera organisée avec toutes les parties prenantes au projet 3**jours après le démarrage de la mission)*
* **Produit 2** : **Un *draft* du rapport d'évaluation**, 4 jours après la réunion de débriefing, en français et ne comptant pas plus de 30.000 (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Les parties prenantes auront un maximum de 4 jours pour réagir au rapport provisoire et faire des commentaires, et observations.
* **Produit 3** : **Un rapport final d’évaluation**, ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français. 3 jours après réceptions des observations.
* **Produit 4 : Une présentation Power Point**, des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet.1 jours

L’équipe produira un rapport final d’évaluation comptant au maximum 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français qui permettra de faire le bilan du projet dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du gouvernement du Burundi et des bénéficiaires et de tirer des enseignements qui alimenteront les interventions futures dans le même domaine.

1. **Éthique d'évaluation**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[1]](#footnote-1) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)

1. **COMPOSITION DE L’EQUIPE D’EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES**

L’équipe d’évaluation sera composée d’une équipe de deux consult ants, l’un ayant pour les aspects de la Justice et l’autre pour les aspects de reforme de l’administration publique.

**Qualification académique:**

* Diplôme universitaire supérieur du niveau de maîtrise en Gestion des programmes, en droit et Administration publique ou tout autre domaine équivalent, complété par une formation avancée dans l’évaluation des projets de développement.

**Expérience professionnelle:**

* Expérience minimale de 7 ans dans le domaine de la gestion et de la conduite des évaluations de projets et de programmes au niveau international dans un contexte de développement et/ou post conflit ;
* Expérience avérée en matière d'évaluation des appuis en matière judiciaire et ou administration publique
* Une vaste expérience dans l’utilisation de méthodologies innovatrices, celles basées sur les résultats en particulier et l’évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l’absence d’évidences / de données empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité ;
* Maîtrise des thèmes transversaux tels que la prise en compte du genre dans les projets / programmes.
* Familiarité avec le Système des Nations Unies serait un atout.

**Compétences et aptitudes:**

* Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe ;
* Excellente communication orale et écrite en français et en anglais
* Excellent leadership et compétences managériales
* Très motivé avec une habilité à travailler avec un minimum de supervision ;
* Maitrise de la langue française et bonne connaissance de l’anglais ;
* Bonne maitrise des outils informatiques.
* Connaissance de l’Afrique en général et du Burundi en particulier serait un atout ;
* Excellentes capacités de facilitation avec l’utilisation de certaines méthodes participatives.
1. **Modalités d’exécution**
* Une bonne compréhension de la mission
* Une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
* Délais et qualité de production des livrables

– validation du rapport de la mission par le PNUD.

**Date de remise des livrables**:

* Rapport initial de l’évaluation : Première semaine de la mission
* *Draft* du Rapport de l’évaluation : 25 jours après le début de la mission
* Rapport final : 10 jours après la fin de la mission
* Présentation PowerPoint des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet au cours d’un atelier : 10 jours après la fin de la mission
1. **Documents à fournir dans le dossier de candidature**

Les dossiers de soumission devront comprendre les éléments ci-après :

**Une proposition technique**

* Note explicative sur la compréhension des TDRs et les raisons de la candidature ;
* Offre technique développée - approche méthodologique et organisation de la mission envisagée ;
* Curriculum Vitae incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références et leurs contacts ;
* Formulaire P11 dûment rempli et signé du consultant International.

**Une proposition financière**

* La proposition financière complète doit être soumise sur la base de l’approche forfaitaire (lump sum) et libellée en USD ou toute autre monnaie convertible. Tous les couts liés à cette mission seront considérés par le consultant, le PNUD ne prendra pas de frais additionnels en charge.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent spécifier dans cette ventilation budgétaire **TOUS** les frais logistiques (frais de mission lors des descentes sur terrain, communication, location véhicule, carburant, etc. si cela fait partie du terme de références) et les honoraires, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus, ainsi que du nombre de descentes, conformément à ce qui aura été décrit dans la proposition technique. Le PNUD ne prendra en charge aucun frais supplémentaires.

Le réalisme des coûts indiqués pour les descentes sur terrain pourra être vérifié par le PNUD en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché. Le PNUD n'accepte pas les frais de mission excédant les taux en vigueur au sein du SNU. Le PNUD se réserve le droit de négocier l’offre retenue dans les limites budgétaires et dans le cadre de référence.

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l’offre financière telle qu’acceptée par le PNUD, quelle qu’en soit la nature, doit être convenue par écrit entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l’avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD.

Les candidats consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant dont l’offre aura été évaluée et confirmée comme :

* + En adéquation avec les Termes de Référence de la mission
	+ Ayant obtenu le plus haut score à l’évaluation combinée de l’offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.

**Grille Evaluation:**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Max. Point/ 100** |
| * Diplôme de niveau Maîtrise en droit/ administration publique/ au moins dans une discipline liée à l’objet de la consultance
 | Critère exclusif |
| * Jouir d’une expérience pertinente d’au moins 7 ans dans l’évaluation des projets.
* Avoir une expérience professionnelle d’au moins 7 ans dans plusieurs secteurs techniques pertinents à savoir : Justice, aide juridique et judiciaire, sécurité communautaire, Violences basées sur le genre, domaines similaires / réforme de l’administration publique ;
 | / 25 |
| * Avoir déjà effectué au moins 4 missions d’évaluation des projets dans le domaine de l’état de droit ou projets similaires.
 |  / 35 |
| * Avoir une expérience dans la production et /ou la traduction des rapports en anglais.
 | /10 |
| * Avoir une compréhension avérée de l’intégration de la dimension genre dans l’évaluation des projets.
 | / 10 |
| * Présentation de la compréhension de la mission, de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagée – Inclus les journées maximales de missions de terrain.
 | /20 |

1. **Calendrier du processus d’évaluation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | **Livrables** | **Échéancier** |
| Élaborer la méthodologie et le plan de travail détaillé | Rapport initial de l’évaluation | **3 jours** |
| Réunion de lancement de la mission |
| Examen des documents et consultations des parties prenantes | *Draft* du Rapport de l’évaluation | 18 jours |
| Visites sur le terrain |
| Analyse des données, compte rendu et présentation du projet de rapport d'évaluation |
| Atelier de validation | Rapport final | 3 jours |
| Finalisation du rapport d'évaluation intégrant les ajouts et commentaires fournis par toutes les parties prenantes et soumission au PNUD / One UN Rwanda |
| Préparer une présentation PowerPoint | Présentation PowerPoint des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet au cours d’un atelier | 1 jour |
|  |  |  |

1. **Annexes des TdR**

#  CADRE DE RESULTATS[[2]](#footnote-2)

|  |
| --- |
| Effet 6 du l’UNDAF : **D’ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables, utilisent équitablement les services d’institutions qui garantissent la recevabilité, la paix, l’égalité du genre, la justice, et le respect des droits de l’homme de manière efficace, indépendante et transparente**  |
| **Indicateurs d’effet tels qu’ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles :** **Indicateur 1: Proportion de la population satisfaite de leur dernière expérience avec les services publics.** Baseline: Hommes : 00 / Femmes : 0% Cibles : (TBD) Hommes : 10% d’augmentation / Femmes : 10% d’augmentation**Indicateur 2 : Proportion de personnes informées de les droits** Données Base : 0,14% (2017) Cible : 5% : **Indicateur 3 : Proportion de personnes ayant bénéficié de l’offre des services administratifs conformément aux standards internationaux** Données de Base : 35,5% (2017) ; Cible : 50% **Indicateur 4 : Proportion de personnes de provinces d’intervention ayant accès à la justice, ventilé par sexe et groupes marginalisés** Donnée de base : 0,14% (2016) Données de Base : 35,5% (2017) ; Cible : 50% **Indicateur 5 : Proportion de cas de VBG recevant un jugement dans le système de justice** Donnés de base : 43,5% (2016) Cible : 70% **Indicateur 6 : Délai moyen de traitement des dossiers (pénale, VBG et pour le mineur) par type de juridiction** Données de base : 1 à 6 mois (2016) Cible :1 à 4 mois  |
| **Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :**  |  |  |  |
| **Intitulé et numéro Atlas du projet :**  |  |  |  |
| **PRODUITS ESCOMPTÉS**  | **INDICATEURS DE PRODUIT[[3]](#footnote-3)**  | **SOURCE** **DES** **DONNÉES**  | **SITUATION DE RÉFÉRENCE**  | **CIBLES (par fréquence de recueil des données)**  | **MÉTHODES DE RECUEIL** **DES DONNÉES ET** **RISQUES Y RELATIFS**  |
| **Valeur**  | **Année**  | **Année** **1**  | **Année** **2**  | **Année** **3**  | **Année** **4**  | **Année** **5**  | **FINAL**  |
| Produit 1.1 Les parajuristes communautaires et les bureaux d’assistance juridique sont renforcés pour fournir les informations sur les droits et procédures administratives et judiciaires et appuyer les femmes et les groupes vulnérables dans leur demande de services | *1.1. Nombre de personnes ayant accès aux informations/sensibilisation sur les procédures administratives et judiciaires et les droits désagrégé par sexe par catégorie de vulnérables*  | *Portail ISOKO Portail du CEDJ* *Rapport des BAJ* *Rapports des campagnes spécifiques Registres de* *des para-**juristes*  | 5 807 Dont 1328 F  | 2018  | 50.000  | 300.000  | 600.000  | 900.000  | 1100.000  | 800.000  | Compteurs du portail ISOKO et de celui du CEDJ, registres BAJ, étude de l’audimat des campagnes d’information et liste de présence pur les actions de communication interpersonnelle  |
| *1.2. Nombre de personnes ayant bénéficié de l’accompagnement des bureaux d’aide juridique et des para juristes désagrégé par sexe*  | *Rapport des BAJ* *Registres de* *des para-**juristes*  |  *0*  | *2018*  | 1000  | 2000  | 3000  | 4000  | 5000  |   | Rapport des BAJ et registres des para juristes  |
| Produit 1.2. Les citoyennes et les citoyens sont impliqués dans l’évaluation des services publics notamment au  | *1.1. Nombre de personnes impliquées dans l’évaluation des services publics*  | *Rapport enquête satisfaction* *Rapports des revues*  | 0  | 2018  | 2000  |   | 4000  |   | 8000  |   | Compteurs du portail ISOKO et de celui du CEDJ, registres BAJ, étude de l’audimat des campagnes d’information et liste de présence pur les actions de communication interpersonnelle  |
| niveau des administrations communales et provinciales judiciaires et appuyer les femmes et les groupes vulnérables dans leur demande de services | *1.2.*  | *Rapport des BAJ* *Registres de* *des para-**juristes*  |  *0*  | *2018*  |   |   |   |   |   |   | Rapport des BAJ et registres des para juristes  |
|  **PRODUITS ESCOMPTÉS**  | **INDICATEURS DE PRODUIT[[4]](#footnote-4)**  | **SOURCE** **DES** **DONNÉES**  | **SITUATION DE RÉFÉRENCE**  | **CIBLES (par fréquence de recueil des données)**  | **MÉTHODES DE RECUEIL** **DES DONNÉES ET** **RISQUES Y RELATIFS**  |
| **Valeur**  | **Année**  | **Année** **1**  | **Année** **2**  | **Année** **3**  | **Année** **4**  | **Année** **5**  | **FINAL**  |
| **Produit 2.1. Les institutions de délivrance des services administratifs aux populations sont mieux outillées pour fournir les services administratifs de qualité et de proximité**  | *2.1. Nombre de personnes (hommes et femmes) ayant accès aux guichets uniques administratifs nouvellement créés(CPD)*  | *Rapport du* *SERAP sur l’accès aux services*  | F3141 H10521  | 2018  | *F 5000* *H15000*  | F7000 H17000  | F8000 H22000  | F9000 H27000  | *F10 000* *H32000*  |  |  |
| *2.2. Nombre de personnes (hommes et femmes) ayant eu accès aux documents d’état civil dans les zones d’intervention*  | *Registre d’état* *civil*  | *H* *F* *B*  |  |  |  |  |  |  |  | *Exploitation des registres de l’état civil et de tableaux récapitulatifs périodiques*  |
| *2.3. Nombre de personnes (hommes et femmes) ayant eu accès aux certificats/titres fonciers*  | *Registres fonciers des communes et du Service des Titres Foncier*  | *H* *F* *B*  |  |  |  |  |  |  |  | *Exploitation des registres de l’état civil et de tableaux récapitulatifs périodiques*  |
| ***Produit 2.2. Les institutions judiciaires sont mieux outillées pour fournir les services de qualité et de proximité*** | 2.2.1. Nombre de personnes ayant accès à la justice (y compris les litiges fonciers) ventilées par sexe et selon d’autres caractéristiques dans les zones d’intervention (CPD)  | *Rapport Mi* *Justice* *Registres des juridictions et des barreaux*  | *H19019* *F9462* *B* *C* *R* *P*  |  *2018* *2018* *2018* *2018* *2018* *2018*  | *19780* *10674* *40* *40* *40* *200*  | *20541* *11886* *80* *80* *80* *400*  | *21302* *13098* *120* *120* *120* *600*  | *22063* *14310* *160* *160* *160* *800*  | *H22823* *F15 518* *B200* *C200* *R200* *P1000*  |  |  |
| *2.2.2.. Nombre de cas VBG reportés aux autorités judiciaires(CPD)*  | *Rapport Mi* *Justice* *Registres des juridictions et des barreaux*  | *2640*  | *2018*  | *3640*  | *4640*  | *5640*  | *6640*  | *7540*  |  |  |
| *2.2.3.. Nombre de cas VBG nombre de cas signalés ayant fait l’objet d’un jugement dans le système judiciaire formel (CPD)*  | *Rapport Mi* *Justice* *Registres des juridictions et des barreaux*  | *933*  | *2018*  | *1433*  | *1933*  | *2433*  | *2933*  | *2433*  |  |  |
| *2.2.4. Nombre de personnes ayant bénéfice de l’appui de de l’aide légale*  | *Rapport Min* *Justice*  |  | *2018*  | *700/an*  |  |  |  |  |  |  |
|  **PRODUITS ESCOMPTÉS**  | **INDICATEURS DE PRODUIT[[5]](#footnote-5)**  | **SOURCE** **DES** **DONNÉES**  | **SITUATION DE RÉFÉRENCE**  | **CIBLES (par fréquence de recueil des données)**  | **MÉTHODES DE RECUEIL** **DES DONNÉES ET** **RISQUES Y RELATIFS**  |
| **Valeur**  | **Année**  | **Année** **1**  | **Année** **2**  | **Année** **3**  | **Année** **4**  | **Année** **5**  | **FINAL**  |
| ***Produit 2.3 Les institutions tertiaires nationales ont renforcé leurs capacités pour améliorer les compétences techniques des fonctionnaires et des acteurs locaux***  | *2.3.1. Nombre de fonctionnaires et d'acteurs locaux bénéficiant de programmes de renforcement des capacités ventilés par sexe et par institution*  | *Rapport des écoles de* *formation*  | ***ENA :*** *H 282* *F 277 CFPJ :* *H 22* *F 41* *CNFAL* *:* *H 1393* *F 515*  | *2018*  | *ENA :* *H 282* *F 277 CFPJ :* *H 62* *F 110* *CNFAL* *:* *H 1543* *F 715*  | *ENA :* *H 425* *F 422 CFPJ :* *H 102* *F 180* *CNFAL* *:* *H 1693* *F 915*  | *ENA :* *H 569* *F 567 CFPJ :* *H 142* *F 250* *CNFAL* *:* *H 843* *F 1115*  | *ENA :* *H 713* *F 712 CFPJ :* *H 182* *F 320* *CNFAL* *:* *H 1993* *F 1315*  | *ENA :* *H 1000 F 1000 CFPJ :* *H 220* *F 350* *CNFAL* *:* *H 2300* *F 1515*  |  |  |
| *2.3.2. Existence de programmes de formation et de stratégies sensibles au genre en cours d’exécution*  | *Rapports* *annuels de* *l’ENA Rapports annuels du CFPJ* *Rapports annuels de l’CNFAL*  | *0*  | *2018*  | *3*  |  |  |  | *3*  |  |  |
| **PRODUITS ESCOMPTÉS**  | **INDICATEURS DE PRODUIT[[6]](#footnote-6)**  | **SOURCE** **DES** **DONNÉES**  | **SITUATION DE RÉFÉRENCE**  | **CIBLES (par fréquence de recueil des données)**  | **MÉTHODES DE RECUEIL** **DES DONNÉES ET** **RISQUES Y RELATIFS**  |
| **Valeur**  | **Année**  | **Année** **1**  | **Année** **2**  | **Année** **3**  | **Année** **4**  | **Année** **5**  | **FINAL**  |
| **Produit 2.4. Les institutions de médiation, de contrôle et d’évaluation des performances sont renforcées pour mieux jouer leur rôle dans la promotion de la redevabilité des institutions administratives** **et judiciaires, aux niveaux national et local** | *3.4.1. Nombre de rapports d’évaluation des performances dans la délivrance des services, publiées par les institutions de contrôle*  | *Site Internet de la Cours des Compte Rapport l’IGE* *Rapports* *l’IGJ* *Rapport l’IGFP*  | *s de de de*  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *3.4.2. Nombre de contentieux entre citoyens et institutions publiques) traités par l’Ombudsman*  | *Rapport annuels l’Ombudsm* | *de an*  | *6000*  | *2018*  |  |  |  |  |  |  |  |
| *3.4.3. % structures ayant intégré dans leurs contrats et les évaluations des performances des objectifs en matière d’amélioration de la qualité des services aux populations*  | *Rapport du BES*  | *0%*  | *2018*  | *10%*  | *20%*  | *30%*  | *40%*  | *50%*  | *50%*  |  |

* Principales parties prenantes et partenaires
1. http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)
3. . [↑](#footnote-ref-3)
4. Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d’allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu’ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles. [↑](#footnote-ref-4)
5. [↑](#footnote-ref-5)
6. . [↑](#footnote-ref-6)